

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 MARS 2016
A 18 H 00**

L'an deux mil seize, le 24 mars à 18 h 00 les membres du conseil municipal ont été convoqués par Madame le Maire, conformément à l'article L2121.10 du code Général des Collectivités Territoriales, pour délibérer sur les affaires ci-après :

ORDRE DU JOUR :

- Approbation de la séance précédente.
- Vote du compte administratif 2015 - budget commune
- Vote compte administratif 2015 - budget multiple rural
- Vote compte administratif 2015 – budget logement social
- Vote des comptes de gestion : commune, multiple rural et logement social
- Annulation du budget logement social
- Choix du bureau d'étude géotechnique pour le multiple rural et le logement du gérant
- Devis électricité et menuiseries pour le logement du Presbytère
- Renouvellement CAE de l'agent communal
- Créances admises en non-valeur
- Encaissement du chèque SMABTP – travaux logement A et B.
- Compteurs « Linky »
- Adhésion à un groupement de commande pour la création de sites internet des communes de la communauté de communes « Vallée de l'homme ».
- Questions diverses.

RAJOUT A L'ORDRE DU JOUR :

Madame le maire demande au conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour :

- Remplacement d'un délégué titulaire au SIAS

Le conseil municipal, accepte à l'unanimité l'ajout de cette délibération à l'ordre du jour.

L'an deux mille seize le 24 mars à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT AVIT DE VIALARD, se sont réunis en session ordinaire, au nombre de 10 à la Mairie, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 16 mars 2016, sous la présidence de Madame Evelyne GOMEZ, maire.

PRESENTS : GOMEZ Evelyne - BOUYSSAVIE Jean Claude - CAFFY Valérie – MARTEAU Yann - VINCENT Bernard – GENSOU Stéphane - VRIELYNCK Anne - MARTINEZ Florence - DUBOS Jean-Paul - GONTHIER Didier.

ABSENT EXCUSE : DUBOS Jean-Claude.

Monsieur Stéphane GENSOU est arrivé à la délibération N°02D03/2016 et a pris part au vote à ce moment-là.

Le quorum étant atteint, madame le maire déclare la séance ouverte à 18 h 00.

Elle invite l'assemblée à désigner un secrétaire de séance Yann MARTEAU a été désigné à l'unanimité en qualité de secrétaire par le conseil municipal (Art. L.2121-15 du CGCT).

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Avant de commencer l'ordre du jour, Madame le Maire soumet au conseil municipal le compte rendu de la séance du 26 janvier 2016, aucune observation n'étant soulevée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

N°02D01/2016**COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL 2015**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Avit-de-Vialard, réuni sous la présidence du doyen d'âge, Monsieur BOUYSSAVIE Jean-Claude, (Madame le maire s'étant retirée pour ne pas assister au vote), délibérant sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2015 dressé par Madame Evelyne GOMEZ, Maire :

après s'être fait présenter le budget primitif et les virements de crédits de l'exercice considéré
1 – Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel est le suivant :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		539 849,11	9 420,40			
Opérations de l'exercice	128 816,25	239 476,54	31 252,14	37 179,40	169 488,79	816 505,05
TOTAUX	128 816,25	779 325,65	40 672,54	37 179,40	169 488,79	816 505,05
Résultats de clôture		650 509,40	3 493,14			647 016,26
Restes à réaliser			27 000,00		27 000,00	
Totaux cumulés	128 816,25	779 325,65	67 672,54	37 179,40	196 488,79	816 505,05
Résultats définitifs		650 509,40	30 493,14			620 016,26

2 – Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3 – Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4 – Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote et arrête le compte administratif 2015.

N°02D02/2016**VOTE DU COMPTE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL 2015**

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que le compte de gestion est un document entièrement comptable qui relève de l'autorité de Monsieur le percepteur. Il correspond sur le plan budgétaire au compte administratif de l'ordonnateur de la commune pour l'année 2015.

Madame le maire propose l'adoption du compte de gestion 2015 de la commune de Saint Avit de Vialard.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion du budget principal établi par Monsieur le Receveur pour l'année 2015. Celui-ci est identique au compte administratif.

N°02D03/2016**COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE « MULTIPLE RURAL » 2015**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Avit-de-Vialard, réuni sous la présidence du doyen d'âge, Monsieur BOUYSSAVIE Jean-Claude, Madame le maire s'étant retirée pour ne pas assister au vote, délibérant sur le compte administratif du budget annexe multiple rural de l'exercice 2015 dressé par Madame Evelyne GOMEZ, Maire

après s'être fait présenter le budget primitif et les virements de crédits de l'exercice considéré :

1 – Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel est le suivant :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés			2 350.00		2 350.00	
Opérations de l'exercice			2 350.00		2 350.00	
TOTAUX			2 350.00		2 350.00	
Résultats de clôture			2 350.00		2 350.00	
Restes à réaliser						
Totaux cumulés			2 350.00		2 350.00	
Résultats définitifs			2 350.00		2 350.00	

2 – Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3 – Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4 – Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote et arrête le compte administratif du budget annexe, multiple rural 2015.

N°02D04/2016

VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « MULTIPLE RURAL » 2015

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que le compte de gestion est un document entièrement comptable qui relève de l'autorité de Monsieur le percepteur. Il correspond sur le plan budgétaire au compte administratif de l'ordonnateur du budget annexe multiple rural pour l'année 2015.

Madame le maire propose l'adoption du compte de gestion 2015 du budget annexe, multiple rural de Saint Avit de Vialard.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion du budget annexe, multiple rural établi par Monsieur le Receveur pour l'année 2015. Celui-ci est identique au compte administratif du budget annexe, multiple rural 2015.

N°02D05/2016

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE « LOGEMENT SOCIAL » 2015

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Avit-de-Vialard, réuni sous la présidence du doyen d'âge, Monsieur BOUYSSAVIE Jean-Claude, Madame le maire s'étant retirée pour ne pas assister au vote, délibérant sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2015 dressé par Madame Evelyne GOMEZ, Maire :

après s'être fait présenter le budget primitif et les virements de crédits de l'exercice considéré :

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel est le suivant :

Aucune écriture comptable n'a été réalisée.

Le compte administratif du budget annexe « logement social » 2015 est égal à zéro.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote et arrête le compte administratif du budget annexe, logement social 2015 qui est égal à zéro.

N°02D06/2016

VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « LOGEMENT SOCIAL » 2015

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que le compte de gestion est un document entièrement comptable qui relève de l'autorité de Monsieur le percepteur. Il correspond sur le plan budgétaire au compte administratif de l'ordonnateur du budget annexe logement social pour l'année 2015.

Madame le maire propose l'adoption du compte de gestion 2015 du budget annexe, logement social de Saint Avit de Vialard.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion du budget annexe, logement social établi par Monsieur le Receveur pour l'année 2015. Celui-ci est identique au compte administratif du budget annexe logement social.

N°02D07/2016

ANNULLATION BUDGET ANNEXE « LOGEMENT SOCIAL » DESTINE AU GERANT DU MULTIPLE RURAL

Suite aux modifications apportées aux demandes de prêts, la Commune ne fait plus de prêt conventionné à l'aide d'un prêt « PLUS » mais elle fait une demande de prêt dit « à loyer libre ».

Le budget n'a plus de caractère social, les travaux du logement seront payés sur le budget principal 2016 de la Commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité l'annulation du budget annexe « Logement Social ».

N°02D08/2016

REMPLACEMENT D'UN DELEGUE TITULAIRE DELEGUE AU SIAS

Monsieur Jean-Claude BOUYSSAVIE se porte volontaire pour remplacer Madame Valérie CAFFY qui a demandé son remplacement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la candidature de Monsieur Jean -Claude Bouyssavie.

N°02D09/2016

CHOIX DU BUREAU D'ETUDE GEOTECHNIQUE – Construction multiple rural et logement

Trois bureaux d'étude ont été consultés :

OPTISOL à Montpon Ménésterol	H.T.1 929,20 €	2 315,04 € TTC
COMPETENCE TECHNIQUE à Perpezac le noir	H.T 1 847,00 €	2 216,40 € TTC
ALIOS INGENIERIE à Bordeaux	H.T. 3 100,00€	3 720,00 € TTC

Les offres OPTISOL et COMPETENCE TECHNIQUE sont économiquement acceptables, néanmoins le fait de pousser tous les sondages au refus par OPTISOL est un avantage.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte, à l'unanimité l'offre du bureau d'étude OPTISOL.

N°02D10/2016

DEVIS ELECTRICITE ET MENUISERIE POUR LE LOGEMENT DU PRESBYTERE

Trois entreprises ont été consultées pour mise aux normes du bâtiment.

- TELELEC à Boulazac pour un montant HT du devis 10 089,90 € soit 11 098,89 € TTC
Propose une variante VMC pour 947.43 TTC en plus.
- HOMELEC au Buisson pour un montant HT 9 645 € soit 10 609,50 € TTC
Installation encastrée, il serait nécessaire de revoir la décoration de l'ensemble des pièces. Variante VMC : 768,00 € HT soit 844,80 € TTC
A noter que HOMELEC ne propose pas de remise aux normes avec câbles sous baguettes.
- SARL Denis GONTHIER au Bugue pour un montant HT 9 021.44 € soit 9 923.58 € TTC
VMC incluse

Etant donné leur lien de parenté avec la SARL Denis Gonthier Monsieur Didier Gonthier et Madame Florence Martinez quittent la salle pendant le vote de cette délibération.

Après en avoir délibéré le conseil municipal choisi à l'unanimité de 8 votants le devis de SARL Denis GONTHIER.

A ce jour nous n'avons reçu qu'un devis concernant les travaux de menuiserie. De nouveau devis seront demandés.

N°02D11/2016

RENOUVELLEMENT DU CAE de Monsieur Francis BARLAND

Madame le maire informe le conseil municipal que le contrat CAE de Monsieur BARLAND Francis se termine le 10 juin 2016 et demande qu'il soit renouvelé pour 1 an. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte que Madame le maire fasse une

demande de renouvellement du contrat CAE pour Monsieur BARLAND Francis du 11 juin 2016 au 10 juin 2017 auprès de pôle emploi de Sarlat et établis un contrat.

N°02D12/2016

CREANCES ADMISES EN NON VALEUR

Madame le Maire expose que le comptable du trésor ne peut recouvrer les titres d'un ancien locataire concernant la gestion de janvier 2012 à octobre 2012, pour un montant de 2 618,44 euros. Il demande, en conséquence, l'allocation en non-valeur de ces titres.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte, à l'unanimité que ce montant de 2 618,44 € soit porté au compte 65 41 – Créances admises en non valeurs.

N°02D13/2016

ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE DE L'ASSURANCE SMABTP TRAVAUX LOGEMENT A et B

Madame le maire informe le conseil municipal que la SMABTP, a allouée la somme de 1 197,15 € TTC pour les travaux de réfection des plafonds des salles de bain des logements A et B.

Le conseil municipal prend note de cette somme et donne son accord pour faire réaliser les travaux à l'entreprise GARRIGUE Alain qui a présenté un devis de 765,72 TTC pour les deux logements.

N°02D14/2016

COMPTEUR LINKY

Madame le maire a fait une présentation exhaustive des avantages et inconvénients relatifs à l'installation des compteurs « Linky » proposée par ERDF. Elle a donné lecture de plusieurs documents :

- Présentation par ERDF du compteur Linky et de ses avantages,
- La lettre de l'Association des Maires de France au premier Ministre du 17/03/2016,
- Lettre d'une habitante de la commune reconnue hyper-électro sensible aux champs électromagnétiques, faisant part de ses inquiétudes. Elle est susceptible, en cas d'exposition aux ondes pulsées électro magnétiques d'atteinte grave à sa santé.
- Des délibérations prises par d'autres communes contre l'installation des compteurs Linky faisant part d'un certain nombre d'arguments quant aux risques potentiels sanitaires liés à la pose de ces compteurs. La principale raison est le souci de protection de la santé des habitants et notamment celles des enfants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, contre l'installation des compteurs Linky sur la commune de Saint Avit de Vialard.

N°02D15/2016

ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA CREATION DE SITES INTERNET DES COMMUNES DE LA CTE DE CNES DE LA VALLEE DE L'HOMME

Madame le maire expose au conseil municipal que certaines communes du territoire de l'intercommunalité ne disposent pas de sites internet ou ont des sites obsolètes, ou non adaptés aux exigences des populations et aux évolutions techniques.

Notre commune souhaite refondre son site internet.

Il est proposé au conseil municipal d'adhérer au groupement de commandes et d'accepter les termes de la convention nécessaire à la création des sites internet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, ne souhaite pas adhérer au groupement de commandes.

QUESTIONS DIVERSES

Annnonce gérant commerce multiservices.

La chambre de commerce et d'industrie a préparé un projet d'annonce pour la recherche de candidats à la gérance d'un commerce multiservices (multiple rural).

Un bail commercial mixte sera établi avec le montant du loyer du logement à 400 € et le loyer du multiple progressif :

1^{ère} année : 450 €

2^{ème} année : 500 €

3^{ème} année : 550 €

Dépôt de garantie : 15 000 €

Honoraires du bail à la charge du gérant.

Le conseil municipal valide les termes de cette annonce.

Débardage des bois sur le territoire de la commune.

Le conseil municipal demande que le recensement des propriétaires forestiers soit effectué afin que ces derniers soient contactés pour qu'un état des lieux soit effectué avant et après toute coupe ou débardage.

Courriers de monsieur DARNET Daniel.

Lettre de monsieur Darnet Daniel du 29/02/2016. Monsieur Darnet demande de lui fournir la copie du compte administratif 2014 et ses annexes et la même chose pour 2015.

Lettre de monsieur Darnet Daniel du 20/03/2016. Mr Darnet demande le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 21/09/2006 et la délibération de la même réunion.

Monsieur Darnet a pris possession du compte administratif 2014, Madame le Maire le tiendra informé lorsque la copie du compte administratif sera à sa disposition ainsi que le compte rendu du conseil municipal du 21/09/2006 et sa délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

Le maire,
Evelyne GOMEZ

Le secrétaire de séance,
Monsieur Yann MARTEAU.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :